

## Décision dans la procédure d'opposition n° 8502-8503

*Opposante Pony International, LLC*, 6500 Hollister Avenue, US-Santa Barbara, CA 93117, marque suisse n° P-285 020 PONY et marque suisse n° 403 328 PONY (fig.) contre *Défenderesse ABIP S.P.A.*, Via Martiri della Liberta', 18, IT-25030 Torbole Casaglia (Brescia), enregistrement international n° 883 629 PONY.

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé le 28 décembre 2007 ce qui suit:

1. L'opposition n° 8502-8503 est close par classement.
2. Les taxes d'opposition de 800 francs chacune restent acquises à l'Institut.
3. Aucuns dépens ne sont attribués aux parties.
4. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

### *Voies de droit:*

Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14. Une copie de la présente décision est à joindre au mémoire de recours.

28 décembre 2007

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division des marques

## Décision dans la procédure d'opposition n° 8502-8503

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.01.2008
Date	
Data	
Seite	310-310
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 335

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.